



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.12
24 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-quatrième session

Bonn, 18-26 mai 2006

Point 13 de l'ordre du jour

Questions diverses

Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du document FCCC/SBSTA/2006/MISC.6 réunissant les vues sur une interface d'accès aux données d'inventaires des gaz à effet de serre, ainsi que du rapport oral du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en place de l'interface.
2. Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à améliorer l'accès aux informations relatives aux inventaires de GES et de les actualiser régulièrement sur le site Web de la Convention. Il a rappelé avoir prié le secrétariat (FCCC/SBSTA/2004/13, par. 58) de mettre au point une interface simple et conviviale disponible sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM afin d'aider les Parties à rechercher et à trier les données disponibles sur les inventaires de GES. Le SBSTA a prié le secrétariat de présenter le prototype d'interface aux Parties d'ici à la fin de 2006 en vue de la rendre pleinement opérationnelle avant la première série de sessions de 2007 (mai 2007).
3. Le SBSTA, rappelant qu'il avait sollicité les vues des Parties à sa vingt et unième session (FCCC/SBSTA/2004/13, par. 58 b)), et sous réserve que le prototype d'interface soit présenté par le secrétariat d'ici à la fin de 2006, a invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 23 février 2007, leurs vues sur l'interface, sur les améliorations susceptibles d'y être apportées, s'agissant en particulier de son champ et de sa portée, et sur les nouvelles mesures à prendre pour en poursuivre le développement.
4. Le SBSTA est convenu de revenir sur la question à sa vingt-sixième session (mai 2007), en vue de donner de nouvelles directives au secrétariat sur la poursuite du développement de l'interface.
